

des remarques lancées contre eux dans le journal incriminé.

En moins d'une heure, M. Vidal renvoyait à ses antagonistes une note par laquelle il annonçait que le cartel était accepté.

Mais, ce n'était pas mince affaire que d'avoir une rencontre sans être dérangé par la justice qui n'aurait certes pas manqué de calmer l'ardeur de cette fougue dangereuse.

L'on décida donc d'aller se battre aux Etats-Unis. Ils prirent ensemble la route de Island Pond; mais leurs amis réciproques étant intervenus, la police vint leur couper le chemin à Sherbrooke.

Après avoir donné à la justice l'assurance que les choses en resteraient là, ils furent mis en liberté, et se dirigèrent vers Montréal.

Malheureusement les esprits étaient trop mal disposés pour que les adversaires de M. Vidal en vinsent à une entente.

On consulta un jeune avocat de Montréal, maintenant l'honorable M. Abbott, afin de s'assurer s'ils étaient tenus légalement de remplir l'engagement qu'on avait exigé d'eux à Sherbrooke. M. Abbott répondit que les magistrats canadiens n'avaient pas juridiction en telle matière, et que par conséquent ils n'avaient aucune obligation à remplir.